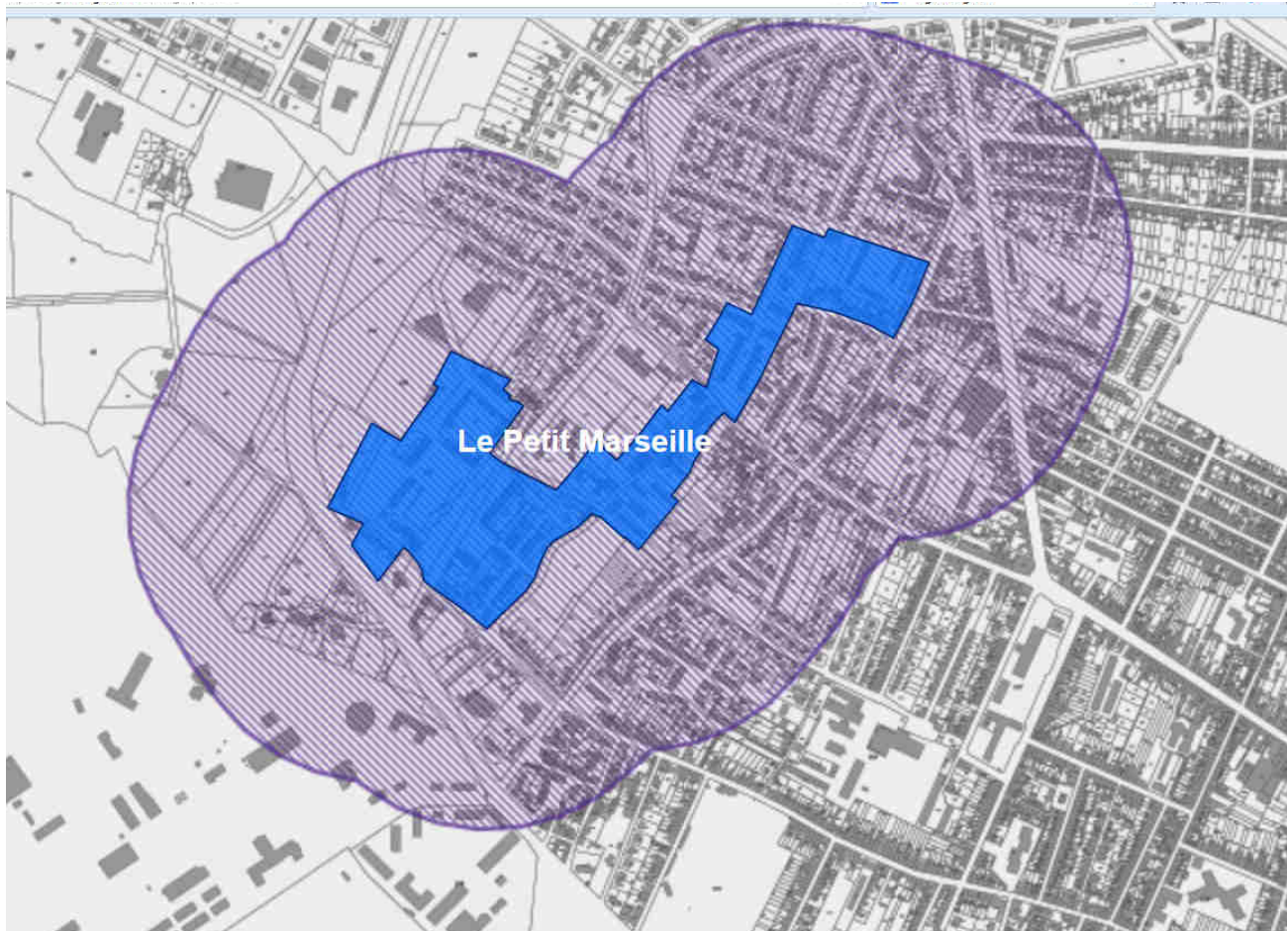
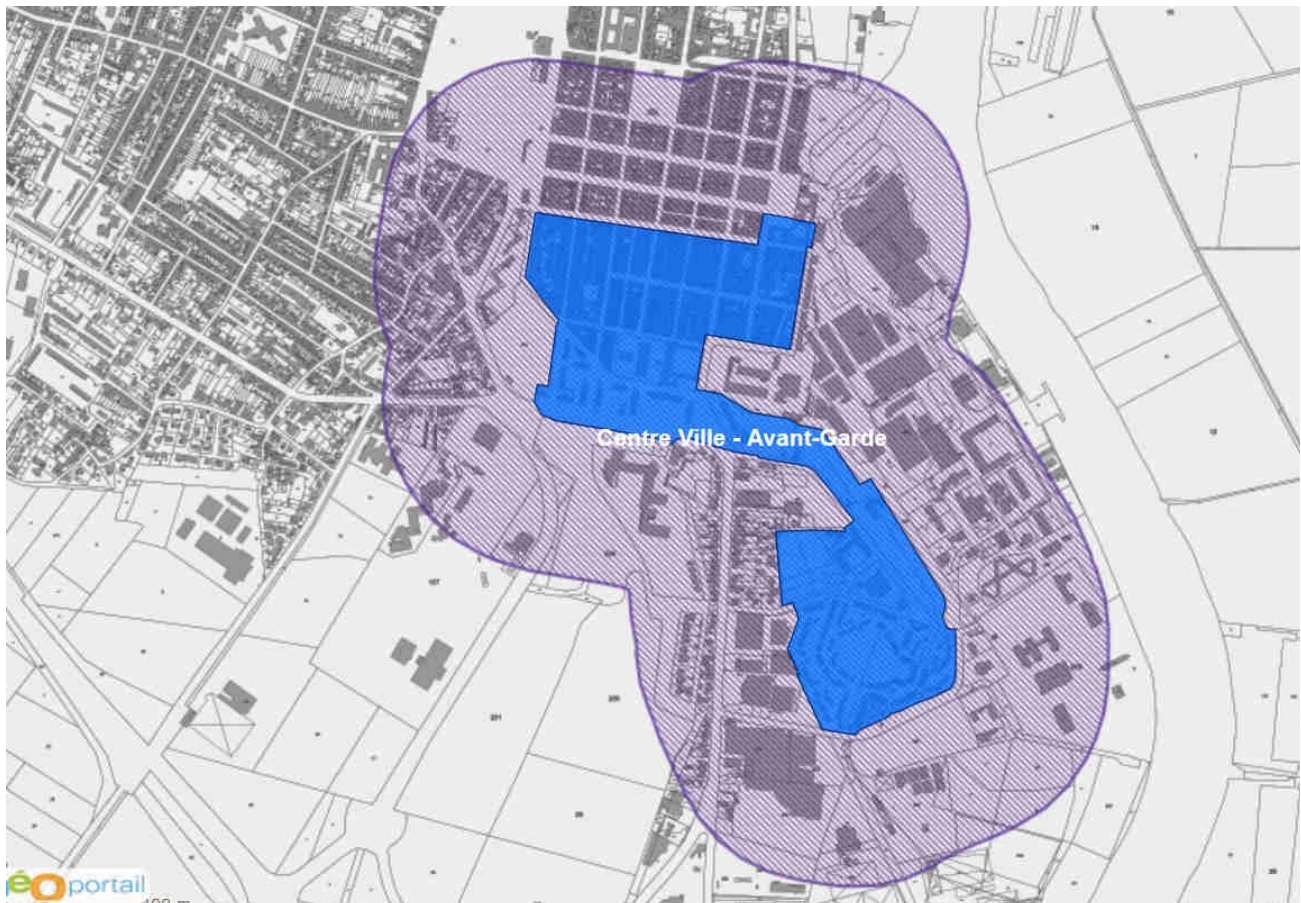


# QUARTIERS PRIORITAIRES ET BANDE DE 300 METRES

Petit Marseille :



Centre ville – Avant-garde :



\*Ces données sont fournies à titre indicatif. Pour plus de précisions, veuillez contacter les directions départementales des finances publiques et des territoires.

Quartiers prioritaires – bande de 300m

Source : CGET

## Quartiers prioritaires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015